

LE RETOUR DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE :

**RENOUER AVEC L'ÉGALITÉ DES CHANCES !**



LES **ATELIERS** DU **SURSAUT** #5  
**MARDI 5 JUILLET 2016**

**#JFC2016**

Le retour de l'école républicaine :

**RENOUER AVEC L'ÉGALITÉ DES CHANCES !**

LES **ATELIERS** DU **SURSAUT** #5  
**MARDI 5 JUILLET 2016**

AVEC LA PARTICIPATION DE :

**LAURENT BIGORGNE**  
DIRECTEUR DE L'INSTITUT MONTAIGNE

**ANNE COFFINIER**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA FONDATION POUR  
L'ÉCOLE

**FRANÇOIS GARÇON**  
HISTORIEN, UNIVERSITAIRE, SPÉCIALISTE DU  
MODÈLE SUISSE ET DE L'APPRENTISSAGE

**JACQUES GROSPERRIN**  
SÉNATEUR

**BERNARD LOCICIRO**  
PROVISEUR DE L'INTERNAT D'EXCELLENCE DE  
SOURDUN

**ELISABETH SPIERING**  
INSTITUTRICE DE CP, ANIMATRICE D'ATELIERS CHEZ  
SOS EDUCATION

**#JFC2016**

## **Guide pratique de la réforme**

### LE RETOUR DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE : RENOUER AVEC L'ÉGALITÉ DES CHANCES !

#### **Introduction de Jean-François Copé**

En France, il y a 800 000 naissances chaque année. 800 000 promesses d'avenir. 800 000 signes d'espérance. 800 000 enfants pour lesquels nous voulons le meilleur. Nous voulons leur donner les repères pour grandir et devenir des femmes et des hommes libres et responsables. Nous voulons qu'ils puissent accomplir leurs rêves et construire ensemble la France de demain.

Pour cela, que pouvons-nous leur donner de plus précieux qu'une bonne éducation ? Une éducation qui leur permet de maîtriser les savoirs et les compétences essentiels. Une éducation qui leur donne confiance en eux. Une éducation qui leur transmet des racines et le goût des autres, le sentiment d'appartenance collective. Une éducation qui leur permet de tracer leurs voies de réussite, selon leurs choix, quelle que soit la situation de départ. Une éducation qui leur donne envie de donner le meilleur d'eux-mêmes et de s'ouvrir au monde qui les entoure.

L'éducation est le plus précieux héritage que nous pouvons transmettre à nos enfants.

A mes yeux, le sursaut français passe inévitablement par un sursaut éducatif. En France, c'est d'ailleurs toujours par l'éducation qu'on a reconstruit la Nation. Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'imposer un modèle uniforme, partout, à tous, comme nous l'avons fait par le passé.

Il s'agit de faire confiance aux familles, aux éducateurs, aux enseignants pour qu'ils reconstruisent ensemble ce qui a été cassé. Aux dirigeants politiques de donner le cadre et les moyens pour que chacun puisse s'accomplir et pour que les meilleurs talents s'engagent dans l'éducation. Aux équipes éducatives de se mobiliser, avec le soutien et la gratitude renouvelés de toute la communauté nationale, pour offrir aux jeunes les clés de la réussite.

Pour l'avenir de nos enfants, je crois plus dans le talent de nos professeurs que dans les circulaires de la rue de Grenelle ! A nous de leur donner enfin la liberté et les moyens de réussir, au nom de tous nos enfants !

*Jean - François Copé*

## Introduction - Les 3 défis du modèle éducatif français

*DEFI n°1 - Renouer avec l'égalité des chances : donner à chacun les moyens de réussir en fonction de son mérite, quelle que soit la situation de départ*

**Notre modèle éducatif s'est imposé un défi, depuis les années 1980 : celui de la massification.** L'objectif était de réaliser ce qui est devenu le mantra de l'Education nationale : « 80% d'une classe d'âge doit avoir le bac ». La massification a été mise en œuvre, mais la mission de réussite pour chacun n'a pas été accomplie.

**Dans notre Education nationale, fortement centralisée et concentrée sur cet objectif d'obtention du baccalauréat par le plus grand nombre, force est de constater que nous avons profondément négligé la qualité au profit de la quantité.**

La massification cache une réalité bien plus contrastée et malheureuse : **1 élève sur 5, au bas mot, ne maîtrise pas les fondamentaux** ; 150 000 sortent du système éducatif sans diplôme et la question du décrochage scolaire se pose de plus en plus tôt ; 9 redoublants sur 10 n'atteindront jamais le baccalauréat. Pire, notre modèle soi-disant « égalitaire » est devenu l'un des plus inégalitaires des pays de l'OCDE ! Un enfant d'inactif a 30 fois plus de chance de sortir sans diplôme qu'un enfant de cadre ou d'enseignant. D'après les études menées ces dernières années par le HCE, la Cour des Comptes, l'OCDE ou l'Institut Montaigne, les inégalités se creusent de plus en plus.

Comment en est-on arrivé là, alors que nous dépensons plus que la moyenne des pays de l'OCDE pour l'éducation (hors supérieur) ? Alors que nos enseignants sont appréciés par les parents, lorsqu'on leur demande la façon dont ils jugent les professeurs de leurs propres enfants ? Alors que nos établissements scolaires sont plutôt bien gérés et de mieux en mieux équipés par nos collectivités locales ?

**La réponse est simple : nous avons le même modèle d'école depuis le début du XXème siècle.** Une Education nationale uniforme, des écoles organisées partout de la même façon, des personnels enseignants nommés ici ou là au gré de la volonté de la Rue de Grenelle,... rien de tout cela n'a évolué.

**Dans le contexte des trente dernières années, avec des classes chargées, des élèves nombreux et des publics hétérogènes, ce modèle explose.** Notre école n'est pas faite pour l'individu, elle est faite pour la masse. Et à continuer ainsi de promettre la réussite pour tous, elle n'a plus les moyens d'assurer une véritable égalité des chances.

**C'est ce paradigme qu'il faut complètement transformer et que, malheureusement, personne n'a eu le courage de repenser. Après le défi de la massification, nous devons réussir à redonner sa chance à chaque individu, selon ses aptitudes et ses mérites. Nous devons réussir à personnaliser l'éducation nationale.**

*DEFI n°2 - En finir avec un modèle qui ne rend pas nos enfants heureux : pour une école qui donne le goût de la confiance et de la réussite !*

**Il n'y a pas seulement les résultats chiffrés qui indiquent les difficultés de notre modèle scolaire, il y a aussi l'état des générations qui sortent de nos écoles : sont-elles prêtes et ont-elles envie de préparer – et de conquérir ! – le monde de demain ?** Ont-elles les moyens et l'optimisme nécessaires pour envisager l'avenir, même s'il est difficile, avec confiance ? Ont-elles l'énergie de réussir, ici en France, et par tous les moyens qu'elles pourront mobiliser ?

Malheureusement, la réponse à ces questions n'est pas optimiste.

**Tous les jours, notre société vit un traumatisme silencieux qui se répand depuis des décennies et qui mine la réussite et l'optimisme de notre pays : l'école ne rend nos enfants ni heureux ni confiants dans l'avenir.** Elle ne les prépare pas aux enjeux qui s'ouvrent à eux : dans une société compétitive, ouverte, digitale, ils devront être débrouillards, parler plusieurs langues, connaître le code informatique, savoir innover, prendre des risques et entreprendre. Avec une durée de vie centenaire, ils devront être prêts aux changements, aux reconversions, à la mobilité. **Et pour cela, ils n'ont qu'une qualité à acquérir, une qualité qui se transmet par le regard des parents, mais aussi des professeurs et des camarades, une qualité qui conditionne toutes les autres réussites : la confiance en eux.**

**L'école française n'apprend pas cela. Ce trait spécifique du modèle français vient de notre rapport difficile à la réussite ou, plutôt, à l'échec, et à la sacralisation de la réussite académique qui étouffe toutes les autres.**

En France, on a la tentation naturelle de pointer du doigt la mauvaise note plutôt que d'insister auprès de l'enfant sur ses forces, ses facilités, ses talents, par exemple dans le domaine sportif ou artistique. Un adulte épanoui dans le monde de demain n'est pas forcément celui qui aura eu les meilleures notes à l'école, mais celui qui aura su tirer le meilleur de lui-même, en expérimentant l'échec, en allant de l'avant, en tentant sa chance. Nous savons produire des élèves qui apprennent par cœur et qui ont des connaissances académiques importantes – la comparaison est souvent faite avec le niveau des écoles américaines... - mais qui ont souvent peur de dire une bêtise, craignant le regard de l'autre.

**Aux États-Unis, en Europe du Nord, en Israël, à Singapour, c'est l'inverse : il existe un rapport positif à l'apprentissage et, donc, à la prise de risque et à l'échec.** Par l'enseignement de la confiance en soi dès le plus jeune âge, les élèves évoluent dans un milieu où les encouragements sont permanents pour ceux qui veulent inventer, créer, développer, initier ou simplement tenter leur chance. Dans les modèles anglo-saxons en particulier, toute occasion est bonne pour faire applaudir les performances de chacun sans hiérarchiser les disciplines. L'échec y est présenté comme une étape naturelle avant la réussite.

Là encore, il est temps de changer de modèle : plutôt que de préparer des générations entières à avoir peur de l'échec et du regard de l'autre, il faut les préparer à avoir envie du monde qui les entoure et à tirer le meilleur d'eux-mêmes !

*DEFI n°3 - Transmettre la fierté d'être Français : l'école de la République a un rôle majeur !*

Dernier défi majeur que l'Ecole doit affronter : la crise identitaire de notre pays.

Après les attentats de janvier et novembre 2015, dans certaines écoles, les minutes de silence ont été conspuées, comme si certains se réjouissaient du malheur de la France ou ne se sentaient pas concernés par ce que le pays avait traversé.

C'est un paradoxe, car l'école a un rôle à jouer, à la fois pour **la transmission de nos valeurs de respect, de tolérance, d'amour de la patrie, mais aussi et surtout pour que, dans un même pays, l'on vive, au même rythme, la même histoire.**

**Il ne s'agit pas de faire perdre aux plus jeunes leur identité ou leur racine, mais de leur offrir un héritage dans lequel ils peuvent s'inscrire avec le reste de la Nation.** La France a un héritage extraordinaire - il est littéraire, culturel, historique - et l'école est là pour le transmettre : il ne s'agit pas d'embellir notre histoire nationale, mais de la faire connaître, de la faire apprendre, pour qu'elle devienne un même repère pour tous. Le vivre ensemble est d'abord un monde commun : préservons-le par la transmission, et donc par l'école.

Une école qui doit aussi faire de l'apprentissage de la langue française, dans toute son ampleur et dans toutes ses nuances, sa grande priorité : l'appartenance à un pays et à son histoire ne peut se faire sans une langue commune. Ne la sacrifions jamais, au risque de sacrifier certains enfants à une francophobie qui ne fera que grandir avec les années.

**Et enfin, n'ayons pas peur non plus, pour faire jouer à l'école tout son rôle, d'y réintroduire de la rigueur, de l'exigence et de l'autorité, notamment celles des professeurs.**

## **Nul besoin de plus de moyens budgétaires pour réformer, mais d'une meilleure utilisation de ceux-là, au plus près du terrain**

**Notre projet éducatif part d'un postulat : nul besoin de plus de moyens pour obtenir des résultats, mais d'une meilleure utilisation de ces moyens.**

Ce n'est pas simplement nous qui le disons... mais de nombreux rapports successifs et en particulier Didier Migaud, Premier Président de la Cour des Comptes, dans un discours limpide :

**« La solution aux difficultés scolaires ne se trouve pas, selon la Cour, dans un accroissement des moyens financiers et humains qui lui sont consacrés.**

Avec 3,9% de son PIB dépensés pour ses établissements d'enseignement primaires et secondaires, la France se situe aujourd'hui dans la moyenne des pays de l'OCDE. Et lorsque l'on rapporte les dépenses par élève, les comparaisons internationales montrent que certains des pays les plus performants, comme la Finlande et le Japon, figurent parmi les moins coûteux.

Nos difficultés ne viennent donc pas des moyens financiers disponibles, mais bien de l'inadaptation du système éducatif, qui n'est pas suffisamment orienté par les besoins des élèves. Le Ministère de l'Éducation nationale privilégie en effet une gestion uniforme des établissements et de ses personnels plutôt que d'adapter les missions des enseignants et l'organisation administrative aux publics dont il a la charge.»

## 1 - L'AUTONOMIE DES ETABLISSEMENTS POUR ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES : METHODE CONCRETE DE MISE EN ŒUVRE.

*Proposition n°1 – Mettre fin à l'uniformité du système : l'autonomie du chef d'établissement et de son équipe pour décider des ressources humaines, budgétaires et du projet éducatif*

Notre système souffre – notamment les enseignants – de la centralisation d'un système dont les règles sont définies uniformément Rue de Grenelle, appliquées sur l'ensemble du territoire à coups de circulaires et de compromis syndicaux bancals, sans tenir compte des réalités du terrain. Pire, ces règles changent constamment, plaçant les personnels en situation d'instabilité permanente.

**C'est à l'échelle de l'établissement, et non à celle du ministère, que doit se concevoir le projet éducatif :** chaque périmètre scolaire est différent et chaque enfant est unique. Il faut donc rendre possible un système où l'on s'adapte à chaque élève, en fonction de son potentiel, de ses capacités, de ses évolutions et du contexte dans lequel il évolue.

Cela passe par l'autonomie du chef d'établissement et de son équipe pour gérer :

- **Les ressources humaines :** composer les équipes enseignantes ;
- **Les ressources budgétaires :** tenir compte sans langue de bois ni politiquement correct de la réalité sociologique. Dans ce contexte, l'appel à des financements privés aurait du sens et permettrait aux établissements d'aller plus loin dans l'innovation (notamment en équipements numériques et technologiques) ;
- **L'ensemble du projet éducatif :** organiser des classes de niveau ou non, des cours magistraux à 30 et des petits groupes d'application à 6 ou 8, décloisonner les classes, gérer son emploi du temps, décider de faire un établissement « traditionnel » ou « tout numérique », embaucher des parents d'élèves ou des contractuels pour enseigner ou animer des ateliers,... Ces décisions devraient pouvoir être faites par l'équipe pédagogique, sans autre contrainte que celle d'atteindre tous les prérequis du programme national.



*Proposition n°2 - L'autonomie doit se faire dans un cadre strict et national : programmes nationaux, évaluation des résultats par une agence indépendante, recrutement des enseignants sur diplôme, formation des équipes*

Ce cadre national devra être le suivant :

- **Respect des programmes et de l'horizon minimum de connaissances et compétences essentielles** : ce respect doit être assuré par le maintien d'examens nationaux qui garantissent aux familles que les objectifs fixés aux établissements scolaires sont atteints ;
- **Evaluation et publication des résultats de chaque établissement aux évaluations et examens nationaux, par une agence rendue complètement indépendante, sortie du périmètre de l'Education nationale (qui peut par exemple être la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) ;**

## **Le Ministère ne peut plus être juge et partie : Mise en place d'une agence d'évaluation indépendante**

Le Ministère de l'Education nationale ne peut plus être juge et partie, opérateur et évaluateur. A l'avenir, il devra se concentrer sur la mise en place des examens et évaluations nationaux qui définissent les normes, les seuils de connaissances et de compétences indispensables ; l'accompagnement et le conseil des équipes pédagogiques dans leur prise d'autonomie et dans l'obtention de résultats ; la répartition des moyens budgétaires ; l'organisation du diplôme national d'enseignement (cf. infra) et la formation des enseignants.

L'Agence nationale d'évaluation aura pour mission, quant à elle, d'évaluer les établissements, qu'ils soient publics, sous-contrat ou hors contrat, par l'organisation d'évaluations nationales (début de CM2, brevet national, baccalauréat) et la publication des résultats.



- **Contractualisation des établissements autonomes avec les rectorats :** les établissements autonomes doivent signer un contrat d'objectifs et de moyens avec le rectorat. Ce contrat déterminera les moyens alloués par l'Education nationale à chaque établissement. **L'autonomie, ce n'est pas laisser chacun se débrouiller mais accompagner chaque établissement dans le processus d'autonomisation et donner plus aux établissements les plus fragiles ;**
- **Formation et encadrement des chefs d'établissement :** l'autonomie des chefs d'établissement doit d'abord s'accompagner de la mise en place d'une formation universitaire spécifique (comptabilité, management, RH,...) et d'un suivi intensif par le corps des inspecteurs, dont la mission serait entièrement revue afin d'être les premiers « accompagnateurs » de l'autonomie. **Il sera aussi recommandé qu'un chef d'établissement conserve quelques heures de cours pour conserver la connaissance du terrain ;**
- **Création de véritables équipes éducatives de direction et d'enseignants recrutés pour leur adéquation à un projet d'établissement :** l'autonomie ne signifie pas donner tous les pouvoirs aux chefs d'établissement. Elle doit permettre de doter chaque établissement d'une véritable équipe de direction, avec des postes intermédiaires pour accompagner les enseignants grâce à des enseignants doyens par matière et un conseil d'administration reconfiguré pour accueillir ces postes de direction ;
- **Ouverture du métier d'enseignant avec la transformation du concours d'enseignant en diplôme :** puisqu'il est établi que, par l'autonomie, le chef d'établissement a le pouvoir de recruter et composer son équipe, il est normal que le chef d'établissement puisse avoir la liberté de recruter en dehors du cadre du concours.

## Mise en place d'un diplôme d'enseignement et d'une formation adaptée

**Par la mise en place d'un diplôme d'enseignement**, chaque postulant au métier d'enseignant (qu'il soit étudiant, professionnel, salarié ou retraité) aura la possibilité de passer par un cursus universitaire sanctionné par un diplôme d'enseignement. **Cette mesure permet d'établir un minimum d'exigences qui pourra être requis par les chefs d'établissements au recrutement et d'ouvrir la profession. Elle va de pair avec la fin de l'emploi à vie pour les nouveaux entrants et l'évolution du métier d'enseignant (cf. proposition 9 sur l'enseignant).**

**Ce diplôme doit permettre de revoir le contenu de la formation des enseignants** : celle-ci devra comporter un minimum national obligatoire, donnant impérativement une place majeure aux stages bien sûr, mais aussi aux matières essentielles à la pratique pédagogique : les sciences cognitives, les neuro-sciences et la psychologie, par exemples. L'enseignement de ce diplôme devra aussi être fait par des professionnels : des enseignants qui sont eux-mêmes sur le terrain.

**Le nouveau réseau d'écoles universitaires aptes à délivrer le diplôme national d'enseignant** devra comporter un pilotage scientifique national par une entité dédiée chargée de s'assurer de la qualité de la formation, de la diffusion des meilleures pratiques et des dernières découvertes internationales.

**Dans le cadre de l'autonomie, des réseaux d'établissements pourront s'organiser** pour former les enseignants recrutés selon leurs méthodes pédagogiques (ex. : traditionnelle, syllabique, inversée, active,...) et leurs valeurs éducatives, comme le font déjà certains réseaux d'établissements sous contrat ou hors contrat.

- **Implication de fait des parents** : l'intérêt apporté par la famille pour le parcours scolaire de ses enfants est souvent une clé de la réussite, comme nous l'avons d'ailleurs expérimenté avec des dispositifs comme la mallette des parents. L'autonomie d'un établissement permet automatiquement d'impliquer davantage les parents puisque le processus d'inscription et de choix d'un projet pédagogique est en soi une implication parentale : c'est d'ailleurs déjà le cas pour des établissements sous contrat ou hors contrat.

### *Proposition n°3 – La méthode pour mettre en place l'autonomie : 100% d'établissements autonomes à la fin du quinquennat et libération de l'offre scolaire*

Parallèlement à la réforme de l'autonomie, il est nécessaire de modifier la réglementation qui encadre les établissements privés en permettant :

- **La fin du quota de 20% pour les établissements sous contrat ;**
- **L'ouverture d'une nouvelle catégorie d'établissements, en plus des établissements sous contrat et hors contrat : des écoles à charte.** Ces écoles à charte seraient des écoles libres, ou écoles hors contrat, qui décideraient de signer une charte d'objectifs avec l'Etat et qui, en échange du respect de ses objectifs, recevraient des financements publics. Comme toutes les autres écoles publiques ou privées, ces écoles seraient évaluées par la DEPP qui publieraient les résultats des évaluations et examens nationaux.

## **Les établissements hors contrat : laissons faire ce qui marche !**

Mme Vallaud Belkacem a décidé, une nouvelle fois, de s'en prendre à... ce qui marche : les écoles hors contrat. Elles connaissent ces dernières années un véritable engouement : dans nos quartiers ou dans les zones rurales, des écoles traditionnelles aux pédagogies actives, d'Espérance Banlieues aux écoles Montessori, les écoles hors contrat sont multiples et scolarisent plus de 60 000 enfants.

**Le hors contrat permet d'innover et de laisser aux parents leur libre-choix.** Par sa liberté, il dérange. Ces inquiétudes sont parfois légitimes : quelques écoles parmi l'ensemble du hors contrat peuvent porter le danger du repli communautaire. Sous ce prétexte, c'est la liberté scolaire que Mme Vallaud Belkacem souhaite remettre en question en généralisant un contrôle a priori qui retarderait, voire condamnerait, l'ouverture de nouvelles écoles.

La solution pour lutter contre le communautarisme n'est pas d'empêcher un modèle qui marche de réussir sous prétexte de quelques exceptions. **La solution serait plutôt de laisser ouvrir autant d'écoles hors contrat que les initiatives populaires en porteront et d'avoir le courage de fermer celles qui posent problème, par un renforcement des dispositions légales qui permettent de contrôler puis de condamner les écoles communautaristes.**



**Dans ce nouveau contexte, plus libre, l'autonomisation de notre système éducatif pourra créer, dans la première année du quinquennat, deux ou trois régions académiques d'expérimentation.**

Il existe 17 régions académiques. L'autonomie pourra alors être mise en place progressivement, année après année, région par région, afin d'effectuer un suivi attentif de la mise en œuvre. **L'objectif sera de 17 régions académiques dont les établissements seront rendus autonomes à la fin du quinquennat.**

Pour les régions dont les établissements ne seraient pas encore autonomes en quinquennat, une marge de manœuvre devra être laissée en libérant des heures sur la dotation horaire globale à discrétion du Conseil d'administration de l'établissement.

## Les territoires en état d'urgence éducatif

Parmi les régions d'expérimentation, le recteur est libre de la mise en œuvre de l'autonomie. L'objectif est qu'il puisse agir vite pour redresser le niveau scolaire.

La libération de l'offre scolaire lui permettra d'encourager la création ou le développement de nouveaux établissements, notamment ceux qui optent pour des projets éducatifs différenciants.

**Il pourrait aller jusqu'à passer un accord avec des modèles éducatifs sous contrat ou hors contrat** afin de les aider à développer leurs écoles. Il pourrait aussi confier à des équipes de direction qui ont fait leurs preuves la gestion d'établissements en difficultés, dans le cadre d'une mise en réseau avec des équipes pédagogiques communes (un lycée moins bien évalué pourrait devenir une antenne d'un lycée mieux évalué).

**Bien sûr, cette réforme de l'autonomie rendra le pouvoir aux établissements et rendrait caduque :**

- **La réforme des rythmes scolaires** imposée d'en haut, de façon uniforme et arbitraire : ce sera une source d'économies non négligeable ;
- **La réforme du collège**, puisque la gestion du temps, des disciplines complémentaires ou de l'interdisciplinaire seront décidés par les établissements.

## **2 - LA PRIORITE DONNEE AU PRIMAIRE ET AUX FONDAMENTAUX : MISE EN PLACE D'UN PLAN D'URGENCE POUR LA LECTURE ET L'ECRITURE ET D'UNE EVALUATION GENERALE A L'ENTREE EN CM2**

*PROPOSITION N°4 – MISE EN ŒUVRE IMMÉDIATE D'UN PLAN D'URGENCE POUR LA LECTURE ET L'ÉCRITURE EN GRANDE SECTION DE MATERNELLE, CP ET CE1, AVEC ÉVALUATION EN DÉBUT DE CE1.*

Tout se joue dès cet âge : la grande section de maternelle, le CP et le CE1 sont les moments-clés pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Une étude de 2007 illustre que le niveau scolaire global à l'entrée à l'école élémentaire détermine largement les performances en fin de CM2. **Le temps d'apprentissage consacré à la lecture et à l'écriture est donc fondamental. Il doit aujourd'hui être augmenté.**

Des expérimentations concrètes (projet Lecture conduit par Agir pour l'Ecole par exemple) dévoilent le décalage abyssal entre le temps théorique d'apprentissage inscrit dans les programmes, le temps réel passé à apprendre et, parmi ce temps-là, la réalité du temps effectif d'engagement de l'élève (le temps pendant lequel il est réellement actif) .

Ces études permettent de savoir combien d'heures d'engagement effectif sont nécessaires pour apprendre à lire : pour près d'un tiers des élèves les plus fragiles, il est établi que 35 heures d'engagement individuel sur une année sont requises pour apprendre à lire. En réalité, le temps effectif d'apprentissage de la lecture n'avoisine que difficilement les 20h...

**Le plan d'urgence pour la lecture et l'écriture doit donc passer, en priorité, par une augmentation du temps d'apprentissage de la lecture, de 3 à 5h supplémentaires hebdomadaires en CP et CE1, et dès la grande section de maternelle pour acquérir les compétences nécessaires à l'acquisition de la lecture (comme la conscience phonémique). Cette augmentation des heures consacrées au français passe inévitablement par un allègement des programmes (cf. infra proposition n°5).**

D'autres solutions doivent être également adoptées :

- **La réhabilitation des RASED** qui, dans le cadre de l'autonomie et des contrats d'objectifs passés entre l'établissement et le rectorat, doivent accompagner les élèves les plus en difficultés ;
- **La mise en place d'une évaluation en début de CE1** sur l'acquisition de la lecture et de l'écriture et la mise en place d'un suivi intensif pour l'année scolaire (avec mise en place, par exemple, d'un stage de pré-rentree consacré à la matière dans lequel l'élève n'a pas obtenu les résultats suffisants et/ou d'un accompagnement périscolaire) ;
- **La récompense financière, dans le cadre de l'autonomie et de la contractualisation avec l'Etat**, des établissements qui obtiennent les meilleurs résultats à l'évaluation de lecture et écriture à l'entrée en CE1.

*Proposition n°5 – Mise en place d'une évaluation en début de CM2 pour ne plus jamais laisser un élève sortir de l'école élémentaire sans maîtriser les fondamentaux*

Une deuxième évaluation, après celle effectuée en début de CE1, aura lieu en début de CM2, sur l'ensemble des fondamentaux acquis à l'école élémentaire (lecture, écriture, calcul, histoire, géographie).

**Cette évaluation aurait lieu à l'entrée en CM2 afin de mettre en place un programme individualisé** en fonction des résultats pour combler les lacunes avant le passage en 6ème.

Dans cette logique d'évaluation et de personnalisation, sauf cas exceptionnels motivés par les enseignants, il sera nécessaire de **remplacer la procédure de redoublement, coûteuse pour la société et décourageante pour les élèves concernés, par un renforcement du suivi personnalisé** dès que l'élève commence à décrocher. Le conseil de classe trimestriel pourrait être l'instance décisionnelle en la matière dès la première inquiétude.

Si, malgré le suivi individualisé, l'élève n'obtient pas les résultats suffisants à la fin du CM2, il sera nécessaire pour l'établissement de **privilégier un changement d'école afin de refaire un CM2 dans un autre contexte et environnement scolaire et social.**

## **S'il faut faire évoluer les programmes, cela doit être uniquement sur l'essentiel**

**Les enseignants le disent tous : arrêtons de changer constamment les programmes et les exigences ! Il est urgent de les stabiliser pour laisser enfin les enseignants faire leur métier dans un contexte clair.**

Trois uniques changements doivent être apportés, de façon immédiate :

- L'initiation à l'anglais dès la maternelle (cf. infra proposition n°8)
- L'augmentation du nombre d'heures de français à l'école élémentaire ;
- L'inscription d'un programme d'économie générale au collège (cf. infra proposition n°7).

**A l'avenir, les nouvelles rédactions relatives aux programmes scolaires devront être faites par l'Institut de France, en toute indépendance.** Le Ministère ne doit servir que d'indicateur sur les matières exigées et le nombre d'heure d'enseignement souhaité.

### **3 - L'IMPORTANT DU SENTIMENT COLLECTIF POUR REUSSIR: LA TRANSMISSION DE LA FIERTE D'ÊTRE FRANÇAIS**

#### **PROPOSITION N°6 - RENDRE OBLIGATOIRE LA LEVÉE DU DRAPEAU À L'ÉCOLE, LE CHANT DE LA MARSEILLAISE ET LE PORT DE L'UNIFORME DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES**

Dans notre pays, le défi identitaire est devenu majeur : dans un grand nombre de nos quartiers – mais pas seulement – l'amour de la France n'est plus transmis et les jeunes se reconnaissent mal dans les valeurs, l'histoire et le destin de notre République. Ils ne s'y identifient plus.

Pour qu'ils retrouvent le goût du collectif et le sentiment de partager une communauté de destin, il y a bien sur l'importance de la transmission de la culture dont nous avons héritée : les grands textes, les belles œuvres, l'histoire de notre pays, sa mémoire collective, l'amour de notre langue et de ses racines.

Mais au-delà de cette exigence, certains symboles sont essentiels. **L'uniforme, le drapeau, l'hymne sont, à l'image des maillots sportifs ou des rituels, autant de marqueurs de notre appartenance et de notre attachement à notre « équipe » nationale.**



Il y aurait également du sens à imposer aux élèves d'assister au moins une fois à une cérémonie de naturalisation française et à une cérémonie commémorative.

On a naïvement cru que l'amour de la France se transmettrait seul, et que l'on pouvait vivre ensemble sans chercher à montrer nos valeurs communes. Alors que, comme toute chose, le patriotisme n'est pas inné : il s'acquiert, s'apprend, s'enseigne.

**Ces obligations ne sont pas contradictoires avec l'autonomie, elles font partie du cadre national obligatoire**, au même titre que les évaluations en CE1 ou en CM2, ou l'examen du baccalauréat. **Ce cadre est la garantie pour que l'autonomie aboutisse uniquement à de meilleurs résultats scolaires sans rien renier de notre unité collective.**

#### **4 - LA PREPARATION AU MONDE DE DEMAIN : LA REVOLUTION DE L'APPRENTISSAGE DES 14 ANS ; L'OUVERTURE AUX LANGUES ET AU NUMERIQUE**

**PROPOSITION N°7 - REVALORISER L'APPRENTISSAGE DES 14 ANS ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE POUR ATTEINDRE UN OBJECTIF DE 100% D'INSERTION PROFESSIONNELLE !**

L'une des clés du plein emploi en Allemagne ou en Suisse réside dans la généralisation du système d'apprentissage, garantissant l'insertion professionnelle. L'apprentissage et la formation professionnelle initiale, dans le système français, restent trop peu valorisés, toujours considérés comme des « voies de garage ». **Cet état d'esprit fait partie de la réticence de notre modèle éducatif à assumer qu'il a aussi une mission essentielle : préparer nos enfants au monde de demain et, en particulier, au monde du travail.**

Pour valoriser enfin ces filières, il est nécessaire de :

- **Préparer nos jeunes aux enjeux de l'insertion professionnelle et les sensibiliser aux réalités économiques par l'intégration de l'économie dès la 5ème**

Il est indispensable d'intégrer l'enseignement d'économie dès la classe de 5ème (une fois que les élèves se sont habitués à leur nouveau statut de collégien en 6ème) : introduction à la macroéconomie, principes fondamentaux de microéconomie (qu'est ce qu'une entreprise, quel est son rôle dans le tissu économique,...).

- **Permettre l'apprentissage à 14 ans, aboli par le Gouvernement, passer du collège unique au collège commun et ouvrir les collèges à une réserve professionnelle**

Le dispositif Cherpion permettait aux jeunes âgés d'au moins 15 ans au cours de l'année civile (ils pouvaient donc avoir 14 ans) d'accéder au contrat d'apprentissage à la condition notamment de justifier de l'achèvement de la scolarité du 1er cycle de l'enseignement secondaire (le collège). L'abolition de cette mesure par ce Gouvernement pose des difficultés importantes, puisqu'elle a créé un « vide » pour les élèves ayant fini leur 3ème mais n'ayant pas encore 15 ans au moment de leur rentrée de septembre. Ces élèves là n'ont plus la possibilité d'accéder directement à l'apprentissage. **L'apprentissage dès 14 ans doit donc être à nouveau possible.**

**L'apprentissage est aussi l'occasion de repenser le modèle du collège unique pour le faire évoluer vers un collège commun, comprenant des filières de pré-apprentissage,** sur le modèle allemand : les élèves pourraient se voir proposer dès la 4ème, au sein du même du collège, la possibilité de suivre un enseignement général allégé (ex : une seule langue vivante), des cours fondamentaux (français, mathématiques, histoire, géographie, initiation à l'économie) complété par des enseignements professionnalisant (initiation à la comptabilité, au management,...).

**La préparation aux enjeux du monde professionnel est une des clés** du succès du modèle suisse, par exemple : si les jeunes sont capables de s'orienter vers les filières d'apprentissage avec maturité et envie, c'est parce qu'ils ont été intéressés à ces filières dès leur parcours en scolarité obligatoire.

**Il est donc nécessaire de repenser l'orientation en amont en intégrant les entreprises et les professionnels à la vie du collège,** comme le préconise le récent rapport du Sénat .

Grâce au partenariat avec la Région (cf. infra) les entreprises régionales pourraient être impliquées dans l'ouverture à l'économie et aux enseignements professionnalisant dès le collège : **elles pourraient y participer grâce à l'intervention de salariés et d'entrepreneurs dans le cadre d'une « réserve professionnelle régionale » par laquelle les intervenants exerceraient leur mécénat de compétences.**

- **Renforcer et revaloriser les filières professionnelles et l'apprentissage grâce à un pilotage général par la Région**

Les régions ont déjà pour compétences le financement et le pilotage des centres de formations des apprentis (CFA). Elles ont vocation à devenir le pilote unique de la formation professionnelle initiale.

### **Ce pilotage unique aura pour objectif de coordonner et rapprocher :**

- En amont, les CFA et les lycées professionnels avec les collèges et les lycées généraux pour favoriser l'orientation des élèves et la réputation de l'enseignement professionnel ;
- En amont et en aval, les CFA et les lycées professionnels avec les entreprises du bassin régional pour, d'une part, mettre en adéquation de façon dynamique les formations et les besoins et, d'autre part, pour rapprocher les apprentis et les étudiants de leurs employeurs.

Pour agir, la Région pourrait s'appuyer sur une instance de pilotage qui pourrait être, comme le préconise Bertrand Martinot, un sous-ensemble du Conseil régional de la formation et de l'orientation (CREFOP) institué par la loi du 5 mars 2014 sur l'emploi et la démocratie sociale. Cette instance a l'avantage de regrouper, outre les partenaires sociaux et les chambres consulaires, le service public de l'emploi.

## **PROPOSITION N°8 – PRÉPARER LES ENFANTS AUX COMPÉTENCES ET LANGAGES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN**

### **• L'apprentissage de l'anglais dès la maternelle**

L'apprentissage de l'anglais est non seulement devenu un impératif sur le marché du travail, mais c'est aussi une formidable opportunité et un atout essentiel pour nos élèves et notre jeunesse pour étudier, travailler et découvrir l'Europe et le monde.

**C'est en maternelle que les enfants sont les plus aptes à apprendre une langue, c'est donc en maternelle qu'ils doivent bénéficier d'une initiation à l'anglais** (qui peut se faire par du jeu ou de la chanson par exemple).

A cet argument, certains opposent le fait qu'il vaut mieux maîtriser sa langue maternelle avant de démarrer l'apprentissage d'une autre langue. En réalité, aucune étude ne le dit. **Les études portent même davantage à croire que l'apprentissage précoce d'une langue étrangère est favorable au processus d'apprentissage.**

D'ailleurs, les écoles hors contrat se développent de plus en plus pour les maternelles en incluant l'apprentissage de l'anglais, quelques heures par semaine, dans leurs programmes ; l'initiation à l'anglais proposée par des organismes privés, dès 3 ans, connaît également un essor important: si l'école publique n'inclut pas cet apprentissage à cet âge dans les prérequis nationaux fondamentaux, ce sont les inégalités scolaires qui vont continuer de se creuser, aux dépens des élèves les moins favorisés.

- **La langue informatique dès la 5ème**

Parmi les enjeux de demain, celui du numérique est fondamental. Il n'est malheureusement envisagé en France que sous l'angle de l'équipement des établissements. Or, comme le Président Obama lui-même l'a dit, l'avenir demandera à nos enfants de maîtriser le langage informatique lui-même, le langage de demain. La programmation informatique pourrait être proposée comme enseignement optionnel dès l'entrée en 5ème. Elle permet en outre de développer les compétences mathématiques et logiques, ainsi que l'apprentissage de... l'anglais, langue universelle du code.

- **Comment utiliser les outils numériques à l'école ?**

Le dernier rapport sur l'éducation de l'Institut Montaigne porte sur un sujet encore polémique en France aujourd'hui : l'utilisation du numérique à l'école primaire .

Au moment où l'état éducatif de la France se dégrade dans Pisa, de nombreux commentateurs expliquent qu'il n'est pas raisonnable d'introduire les outils numériques dès l'école primaire, alors que la priorité est d'apprendre à lire et à écrire.

Cependant, si le numérique ne doit jamais remplacer l'apprentissage manuscrit, il comporte deux avantages majeurs :

- **Il augmente le temps effectif d'apprentissage** de l'enfant, qui est plus concentré et plus attentif face à un tableau numérique ou à une tablette. L'usage du numérique permet de mieux tirer parti du temps d'apprentissage à l'école mais aussi pendant les activités périscolaires et à la maison ;
- **Il permet la mise en place de pédagogies beaucoup plus actives et différenciées** : pendant qu'un enseignant se concentre sur l'explication d'un cours avec un petit groupe, un autre peut être en train de travailler des exercices sur ordinateur ou tablette, avec des outils d'analyse de la progression pour l'enseignant et des tutorats intégrés qui permettent d'accompagner les élèves.

Dans la logique de l'autonomie, chaque établissement pourra décider des méthodes d'apprentissage choisies. Cependant, la formation commune des enseignants doit leur permettre de choisir en toute connaissance de cause : l'apprentissage des méthodes d'enseignement permises par les outils numériques doit faire l'objet d'un module obligatoire du diplôme national d'enseignement.

### *PROPOSITION N°9 - LA CLÉ DU SUCCÈS DE LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF : L'ENSEIGNANT*

**Notre démarche consiste à réaffirmer notre confiance pour l'enseignant.** Seul lui est capable, in fine, de faire progresser l'élève. Pour cela, il doit à nouveau être motivé par son métier, par le salaire et les perspectives d'évolution qu'il offre.

Dans un cadre plus autonome, réglé par des identités d'établissement distinctes permettant de proposer une diversité de projets pédagogiques, **l'enseignant aura le choix.** Il aura de nouvelles perspectives de carrière puisque le recrutement et les mobilités entre établissements ne seront plus gérés par un système de points ou une DRH inexistante, mais par l'enseignant lui-même, qui décidera de postuler où il le souhaite. Sortis de la fonction publique pour les nouveaux entrants, les salaires pourront évoluer selon les choix de l'enseignant, son engagement, ses compétences, mais aussi selon les résultats de chaque établissement et les financements annexes obtenus par ces derniers.

**L'enseignant qui décide ainsi d'aller enseigner dans une zone en état d'urgence éducatif (cf. supra) devra être payé significativement plus qu'ailleurs,** dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens passés entre les établissements et le rectorat.

**La DRH de l'Éducation nationale n'aura plus pour objectif de compter les points et de gérer l'ancienneté, mais d'accompagner les enseignants dans leur choix de projet pédagogique et dans leurs envies de mobilité.**

Au plus proche du terrain, le Ministère chargera des référents, qui pourraient être le corps d'inspecteurs ainsi positionnés sur plusieurs établissements, d'accompagner les enseignants (conseil en évolution de carrière, organisation d'échanges entre établissements, information sur les formations, sur les besoins d'autres établissements,...).

Le Ministère pourra aussi renforcer sa DRH d'une direction gérant les partenariats avec les entreprises, dont l'objectif sera de promouvoir les enseignants dans le secteur entrepreneurial (à l'image de ce que fait la Fondation croissance responsable, pour favoriser le contact entre les enseignants et les entreprises).

## MES PROPOSITIONS :

### **I. L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS POUR ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES : MÉTHODE CONCRÈTE DE MISE EN ŒUVRE**

- Proposition n°1 – Mettre fin à l'uniformité du système : l'autonomie du chef d'établissement et de son équipe pour gérer les ressources humaines, budgétaires et le projet éducatif
- Proposition n°2 - L'autonomie doit se faire dans un cadre strict et national : programmes nationaux, évaluation des résultats par une agence indépendante, recrutement des enseignants sur diplôme, formation des équipes
- Proposition n°3 – La méthode pour mettre en place l'autonomie : 100% d'établissements autonomes à la fin du quinquennat et libération de l'offre scolaire

### **II. LA PRIORITÉ DONNÉE AU PRIMAIRE ET AUX FONDAMENTAUX : MISE EN PLACE D'UN PLAN D'URGENCE POUR LA LECTURE ET L'ÉCRITURE ET D'UNE ÉVALUATION GÉNÉRALE À L'ENTRÉE EN CM2**

- Proposition n°4 – Mise en œuvre, dès la rentrée de septembre 2017, d'un plan d'urgence pour la lecture et l'écriture en grande section de maternelle, CP et CE1, avec évaluation en début de CE1
- Proposition n°5 – Mise en place d'une évaluation en début de CM2 pour ne plus jamais laisser un élève sortir de l'école élémentaire sans maîtriser les fondamentaux

### **III. L'IMPORTANCE DU SENTIMENT COLLECTIF POUR REUSSIR: LA TRANSMISSION DE LA FIERTE D'ÊTRE FRANÇAIS**

- Proposition n°6 - Rendre obligatoire la levée du drapeau à l'école, le chant de la Marseillaise et le port de l'uniforme dans les écoles publiques

### **IV. LA PRÉPARATION AU MONDE DE DEMAIN : LA RÉVOLUTION DE L'APPRENTISSAGE DES 14 ANS ; L'OUVERTURE AUX LANGUES ET AU NUMÉRIQUE**

- Proposition n°7 - Revaloriser l'apprentissage dès 14 ans et la formation professionnelle initiale pour atteindre un objectif de 100% d'insertion professionnelle !
- Proposition n°8 – Préparer les enfants aux compétences et langages d'aujourd'hui et de demain
- Proposition n°9 - La clé du succès de la réforme du système éducatif : l'enseignant, l'évolution de son métier et de ses perspectives

## Sources principales

- Peter Gumbel, On achève bien les écoliers, Grasset, 2010
- Jean-Michel Blanquer, L'école de la vie, Odile Jacob, 2014
- François Garçon, L'apprentissage en Suisse, voie d'excellence, Revue Commentaire n°154
- Suchaut B. (dir.) (2007), Éléments d'évaluation de l'école primaire française, Rapport pour le Haut Conseil de l'Éducation.
- Suchaut B., temps disponible et temps nécessaire pour apprendre à lire [http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2015/2015\\_1\\_BSuchautTempsapprendre lire.aspx](http://www.cafepedagogique.net/lesdossiers/Pages/2015/2015_1_BSuchautTempsapprendre lire.aspx)
- Institut Montaigne, Vaincre l'échec scolaire, 2010
- Institut Montaigne, Le numérique pour réussir dès l'école primaire, mars 2016
- Institut Montaigne, Bertrand Martinot, L'apprentissage, un vaccin contre le chômage des jeunes , mai 2015
- Rapport de la mission sur l'orientation scolaire, «Une orientation réussie pour tous les élèves», Commission culture, éducation et communication, Sénat, mercredi 29 juin 2016
- Discours du Premier Président Didier Migaud lors de la publication du rapport de la Cour des Comptes, « L'Éducation nationale face à l'objectif de réussite », le 12 mai 2010
- Cour des Comptes, L'Éducation nationale face à l'objectif de réussite, 2010
- Haut Conseil de l'Éducation, L'orientation scolaire, 2008
- OCDE, Do the average level and dispersion of socio-economic background measures explain
- France's gap in PISA scores ?, 2013
- OCDE, Regards sur l'éducation – 2012
- OCDE, PISA – 2009
- OCDE, PISA – 2012
- Ministère de l'éducation nationale, La France dans PISA 2009, 2010
- Institut Thomas More, Education : la révolution de l'autonomie, 2012
- Ministère de l'éducation nationale, Repères et références statistiques ; L'Etat de l'école
- Ministère de l'éducation nationale, Evolution des performances en lecture des élèves de CM1
- Ministère de l'éducation nationale, Evolution des acquis des élèves de 15 ans en culture
- mathématique et compréhension de l'écrit
- INSEE, France, portrait social – 2012



ON NE  
**RECULE**  
PLUS



#JFC2016